

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES
Régie autonome
des transports parisiens

Décision n° 2008-29 du 19 février 2008 portant délégation de signature de M. Feredj (Rémi), directeur du département des espaces et du patrimoine (ESP) à M. Bruna (Daniel), responsable du groupe de soutien Achats

NOR : *DEVT0816192S*

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1^{er} janvier 2008 au directeur du département des espaces et du patrimoine (ESP) par le président-directeur général de la RATP ;
M. Feredj (Rémi), directeur du département des espaces et du patrimoine (ESP),
Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Bruna (Daniel), responsable du groupe de soutien Achats, à l'effet de signer les actes suivants en son nom :

- 1.1. Tout acte pris lors de la passation des marchés et bons de commande d'un montant inférieur à 750 000 euros ainsi que de leurs avenants éventuels.
- 1.2. Les marchés et bons de commande d'un montant inférieur à 750 000 euros, ainsi que leurs avenants éventuels.
- 1.3. Tout acte nécessaire à l'exécution des marchés et bons de commande susvisés, notamment les actes d'acceptation et d'agrément des sous traitants, les ordres de service, les décisions de réception des prestations, et les décomptes.
- 1.4. Tout acte pris lors de la soumission aux procédures de passation de marchés.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruna (Daniel), responsable du groupe de soutien Achat de donner délégation à :

– M. Le Menach (Gilles),

à l'effet de signer tous les actes ou documents dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Fait à Paris, le 19 février 2008.

*Le directeur du département
des espaces et du
patrimoine,
R. Feredj*